



SETCa
FGTB

2) Travailleurs recrutés avec un salaire mensuel

Groupe salarial A	Musiciens, chanteurs et autres artistes de spectacle, à l'exception des chanteurs repris dans le groupe salarial C+, Créateurs
Groupe salarial B	1. Responsable technique: est responsable au niveau technique du déroulement pratique de la représentation musicale
	2. Personnel administratif chargé de la coordination des missions administratives avec responsabilité finale
Groupe salarial C+	1. Les travailleurs visés au groupe salarial C ayant une formation spécifique
	2. Les travailleurs visés au groupe salarial C ayant une ancienneté minimum de 4 ans qui peuvent être assimilés, en raison de leur aptitude, à ceux du point 1 du groupe salarial C+
	3. Choristes, c'est-à-dire les chanteurs qui ont un rôle de soutien ou collectif dans la représentation musicale
Groupe salarial C	Personnel administratif d'exécution
	Techniciens
Groupe salarial D	Personnel d'entretien
	Portiers
	Personnel de salle

Indemnités

Remboursement de frais forfaitaire pour les voyages en Belgique	
Repas léger	6,24 €
Repas principal	18,73 €